



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUICHERIC

N° 2025/07

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le

ID : 011-211103015-20250306-CFU2024-BF



L'an deux mille vingt cinq, le six mars, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 21 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Raymonde JEANNET, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Evelyne GABORIT, Antoine ARCO, Sébastien CAZEAUX, Michaël SEGUIN, Pascale PÉANY, Philippe GOUZE, Pierre CHEVALIER.

PROCURATIONS : Gérard PEYROT à Antoine ARCO, Marie-Hélène ROCA à Raymonde JEANNET, Laurence MORATO-CARBOU à Romain TORRECILLA.

ABSENTS : Thierry CAMBRAY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Raymonde JEANNET.

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique (C.F.U.)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Puichéric ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Puichéric ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés, Mme le Maire n'ayant pas pris part au vote,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

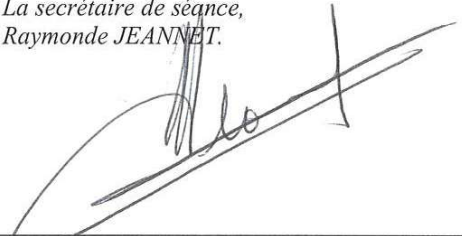
➤ **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
<i>Résultats reportés</i>		502 909,58 €	217 066,64 €		217 066,64 €	502 909,58 €
<i>Opérations de l'exercice</i>	1 238 877,22 €	1 399 724,40 €	451 820,93 €	306 763,51 €	1 690 698,15 €	1 706 487,91 €
<i>totaux sur l'exercice</i>		160 847,20 €	145 057,42 €			15 789,78 €
TOTAUX	1 238 877,22 €	1 902 633,98 €	668 887,57 €	306 763,51 €	1 907 764,79 €	2 209 397,49 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		663 756,76 €	362 124,06 €			301 632,70 €

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- **Approuve** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Puichéric.



Ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,
Raymonde JEANNET.



Certifié exécutoire à Puichéric, le 6 mars 2025
après publication et transmission en Préfecture.


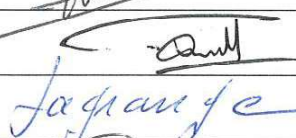
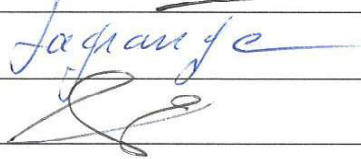





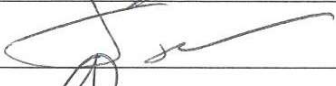
Le Maire,

Christine PÉANY.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

PÉANY Christine	<i>N'a pas pris part au vote.</i>
PEYROT Gérard	A donné pouvoir à Antoine ARCO.
JEANNET Raymonde	
TORRECILLA Romain	
LAGRANGE Arlette	
GABORIT Evelyne	
ROCA Marie-Hélène	A donné pouvoir à Raymonde JEANNET.
CAMBRAY Thierry	Absent.
ARCO Antoine	
MORATO-CARBOU Laurence	A donné pouvoir à Romain TORRECILLA.
CAZEAUX Sébastien	
SEGUIN Michaël	
PÉANY Pascale	
GOUZE Philippe	
CHEVALIER Pierre	